

Année académique 2011 • 2012

NIVEAU BACHELOR D'ARCHITECTURE D'INTERIEUR & DESIGN (BAC + 3)

1) Durée de la formation

- 3 ans (180 crédits ECTS)
- 6 semestres
- 16 semaines de cours par semestre
- Cours dispensé : 9h00-12h00/13h30-16h30

2) Contenu des cours

- Classe organisée en atelier
- Chaque atelier possède un chef d'atelier « professeur » responsable des cours

a) 1ère année (60 crédits ECTS)

IA) Atelier de projet et de création 1 : **architecte d'intérieur**

Maison familiale
Logement individuel et collectif
Transformation et habilitation d'espace privée
Aménagement et ameublement dans l'hôtellerie

IB) Atelier de projet et de création 1 : **designer**

Cours théorique sur les technologies industrielles et matériaux.
Métaux, pliage, estampage, emboutissage, usinage, et système de fonderie.
Création d'objets utilitaires et ustensile, systèmes d'exposition, mobilier, installations et luminaires

II) Dessin technique

Convention et nomenclature
Théorie de l'architecture
Géométrie descriptive
Projection orthogonale
Axonométrie
Perspectives

III) Maquette

Fabrication de maquettes d'étude et connaissance des matériaux

IV) Dessin de rendu

Apprendre à présenter des projets au travers de dessins et mise en couleur

Croquis, craie, encre, feutre, ...

V) Histoire et théorie de l'art 1

De l'Egypte à la Renaissance

VI) Construction 1: architecte d'intérieur

Le relevé d'architecture

Sol, mur et plafond

Détails de construction

Portes et cloisons

b) 2^{ème} année (60 crédits ECTS)

IA) Atelier de création 2 : architecte d'intérieur

Agencement de magasins pour la vente

Agencement de lieux publics (bar, restaurant, agence, ...)

Installations temporaires et à long terme (musées, expositions, ...)

IB) Atelier de projet et de création 2 : designer

Cours théorique sur les technologies industrielles et les matériaux

Matériaux synthétiques, thermoformage, extrusion et injection

Création d'objets tels que emballages, mobiliers, électroménagers...

II) CAO DAO

Diverses techniques de dessin à travers les programmes utilisés

Dessin technique, modélisation et rendu

III) Agencement et ameublement

Apprendre à maîtriser les techniques et les matériaux pour la fabrication d'éléments d'agencements
Etude et détails de fabrication

IV) Histoire et théorie de l'art 2

De la Renaissance à l'art nouveau et art déco

V) Construction 2 : architecture d'intérieur

Eclairage et éclairagisme
Equipements sanitaires
Chauffage
Environnement

c) 3ème année (60 crédits ECTS)

La troisième année d'étude est organisée pour permettre aux étudiants de préparer au mieux leur soutenance de diplôme. Le projet de diplôme est suivi par des professionnels externes à l'école. Le jury est formé de professionnel de la branche. Au premier semestre seront complétés les programmes des matières suivantes : histoire et théorie de l'art, CAO/DAO.

Pour satisfaire aux exigences de la profession et aux exigences réglementaires et internationales, le diplôme est accrédité par le système de qualité pour le design SDC, déposé auprès de l'institut de la propriété intellectuelle à Berne.

3) Calendrier

Début des cours le lundi de la première semaine d'octobre et ce termine fin juin.

4) Modalité d'inscription

1ère étape

Envoi du dossier suivant à : **SWISS DESIGN CENTER**
Place de la Gare 10
1003 Lausanne

- le formulaire d'inscription de l'école dûment rempli
- 2 photos
- curriculum vitae
- copie des certificats/diplômes des études antérieures
- lettre de motivation
- Délai d'inscription : fin juin 2011.

(Au-delà de cette date, les dossiers seront examinés au cas par cas)

2ème étape

Tous les candidats seront convoqués pour un colloque avec le directeur de l'école.

L'entretien permet de déterminer les motivations et l'intérêt des candidats en vue de l'inscription définitive.

3ème étape

S'acquitter, dans les **15 jours**, de frais d'inscription (224.- frs)

Les étudiant(e)s provenant d'autres écoles de la même orientation peuvent, sous présentation d'un dossier, être admis en 2^e ou 3^e année. Chaque dossier est examiné individuellement.

5) Admission discrétionnaire (pour les candidats âgés de moins de 18 ans)

Les candidats qui ne remplissent pas les conditions générales d'admission ayant, moins de 18 ans, lorsque le programme commence, peuvent être considérés pour une admission discrétionnaire si ils peuvent démontrer des aptitudes suffisantes pour le niveau d'étude requis.

6) Frais

- Inscription 224 SFr
 - 1'100 SFr par mois fois 36 mois (trois années de formation).
- Matériel personnel non compris.

Formulaire d'inscription

Le présent document tient lieu de contrat

1 Généralités

Nom

Nationalité.....

Date de naissance.....

Adresse

Ville.....

Téléphone.....

Portable.....

E-mail.....

2 Section de préférence

O COURS PREPARATOIRE (1'280.-Fr X 3 mois)

O NIVEAU BACHELOR Architecture d'intérieur (1'100.-fr par mois fois 36 mois, 3 années de formation)

O NIVEAU BACHELOR Design (1'100 fr par mois fois 36 mois, 3 années de formation)

O COURS DU SOIR Architecture d'intérieur (1050.- fr le module de 12 cours)

O COURS DU SAMEDI Design (1'800.- fr le module de 16 cours)

O BACHELOR EN COURS D'EMPLOI (498.- fr par mois fois 36 mois, 3 années de formation)

O NIVEAU MASTER Architecture d'intérieur et Design (1'285.- fr X 12 mois)

O NIVEAU CERTIFICAT EN DESIGN DE MOBILIER (1'100.- fr X12 mois)

3 Calendrier

L'enseignement est donné par année débutant en octobre et se terminant en juin/juillet.

4 Durée de l'inscription

L'inscription s'entend pour l'entier d'un cycle, étant entendu que l'orientation peut être, d'un commun accord, reconsidérée à la fin de chaque cycle.

5 Annulation d'inscription

Sans avis écrit, l'inscription se renouvelle d'office d'année en année. Une annulation d'inscription doit être effectuée auprès de la direction un mois avant la fin d'un semestre/trimestre. Le montant du cours facturé sera dû dans sa totalité même si l'étudiant cesse de se rendre à ses cours avant la fin de l'année.

Annulation et remboursement des écolages : après le début des cours, aucun remboursement ne sera consenti.

6 Paiement

Le paiement des écolages doit intervenir au début de chaque mois. Au 1^{er} rappel des frais de 3% seront facturés.

7 Participation

L'Ecole exige une fréquentation régulière des cours par les étudiant(e)s. L'étudiant est considéré en échec avec une participation aux cours inférieure à 80%.

Toute absence non motivée et non justifiée par écrit est sanctionnée.

La Direction peut accorder des congés qu'à titre exceptionnel. Ils doivent faire l'objet d'une demande écrite préalable.

La Direction peut accorder une interruption de fréquentation des cours particuliers ou de semestres, suite à une demande écrite et motivée de l'étudiant(e).

8 Frais

Les frais de matériel pédagogique, de déplacement, d'hébergement, etc..., ne sont pas compris dans l'écolage.

Le présent document tient lieu de contrat. Le(la) représentant(e) légal(e) de l'étudiant ou l'étudiante adulte déclare avoir pris connaissance du formulaire d'inscription et des tarifs des cours et les accepte.

Date et signature

.....